



**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 mai 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCE :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCE :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0772

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 mai 2014, en y retirant les articles 20.011, 20.013, 60.001, 60.002 et 60.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0773

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0774

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0775

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0776

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 24 mois pour la fourniture sur demande de produits chimiques et des accessoires pour piscines;
- 2 - d'accorder à Aquam Spécialiste Aquatique inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 14-13297 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire Cleartech Industries inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 4, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 14- 13297 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144119001

CE14 0777

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de 5 ans à Odotech inc. pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit pour une somme maximale de 143 718,75 \$, taxes incluses, conformément à sa proposition 140411 - 01SL d'avril 2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1143334009

CE14 0778

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 411 577,39 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu au TAZ, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 331,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DSAP - AO 1401;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144332002

CE14 0779

Vu la résolution CA14 29 0142 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 354 657,82 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et des branchements de services, le pavage, les bordures, les trottoirs sur les rues Chestnut, du cul-de-sac à la rue Richer, Woodland, de la rue Chestnut au 5111 rue Woodland et Brunet, entre le boulevard Gouin et la rue Chestnut, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 2 314 657,82 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-06;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143903013

CE14 0780

Vu la résolution CA14 22 0182 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 243 699 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Ropery, de la rue du Centre à la rue Saint-Charles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les entreprise de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 238 920,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211404;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146446001

CE14 0781

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 065 908,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2- d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 637 908,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226203 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144822023

CE14 0782

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 47 213,93 \$ taxes incluses, pour l'achèvement des travaux dans le cadre du contrat accordé à NMP Golf Construction inc. (CE13 1000 du 3 juillet 2013), majorant ainsi le coût du contrat de 373 016,63 \$ à 420 230,56 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale à 448 974,31 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141246006

CE14 0783

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 492 051,40 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 183 151,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233505 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134822057

CE14 0784

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 15 634 222,65 \$, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux de construction de la cour de services d'Outremont, site Atlantic, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au Groupe Décarel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-5688;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1145950001

CE14 0785

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, une proposition d'avant-projet de gré à gré par lequel Hydro Québec s'engage à réaliser les plans et devis relatifs au réaménagement de son réseau électrique dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour une somme maximale estimée à 528 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés à la lettre de proposition d'avant projet en date du 19 novembre 2013;
- 2 - d'autoriser le directeur général adjoint, monsieur Marc Blanchet, à signer la proposition d'avant projet (plans et devis) pour au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145322001

CE14 0786

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST), la Ville de Sorel-Tracy et la Ville de Montréal relativement à leur coopération pour la préservation de la biodiversité du Lac Saint-Pierre;

- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'Espace pour la vie à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1130348002

CE14 0787

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Université de Montréal, aux fins d'implantation de la cour de services Outremont, un terrain d'une superficie de 14 003,8 mètres carrés, constitué du lot 5 364 656 du cadastre du Québec, pour la somme de 4 420 788,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature et la publication du présent acte uniquement après la publication de l'acte de servitude à intervenir entre l'Université de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadian Pacifique permettant l'écoulement des eaux pluviales de la partie du talus ferroviaire située à la limite sud-ouest de l'immeuble faisant l'objet de la présente transaction;
- 3- de mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire gérant l'entente avec le MAMOT pour le projet de revitalisation du site de la gare de triage Outremont, en collaboration avec le Service des finances, à conserver le montant de la subvention que la Ville devrait verser à l'Université de Montréal pour la réhabilitation et le nivellement des sols de l'immeuble en vertu de l'entente et de le transférer, lorsqu'il sera disponible, au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4- d'inscrire au registre du domaine public le lot 5 364 656 du cadastre du Québec;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1130783001

CE14 0788

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à des fins de rue, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement agissant pour et au nom de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immeubles WCB limitée, une lisière de terrain constituée des lots 4 915 315, 4 915 316, 4 915 317, 4 915 318, 5 306 221 et 5 306 716 du cadastre du Québec, d'une superficie de 657,9 mètres carrés, située du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme de 143 291,94 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1121027001

CE14 0789

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et retirer du domaine public l'avenue Blaise-Pascal projetée constituée du lot 5 029 875 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Diana Cynthia Di Pardo le lot 5 029 875 du cadastre du Québec situé dans le prolongement de l'avenue Blaise-Pascal, à l'angle de l'avenue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 10 910 \$;
- 3- d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer une Déclaration de règlement hors Cour de la requête en mandamus de feu Micheal Masone et Mme Diana Cynthia Di Pardo en Cour supérieure du Québec, le tout à titre de règlement du dossier;
- 4- d'autoriser un virement de crédits au montant de 10 000 \$ en provenance du poste « crédits pour dépenses contingentes » vers le budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles afin de permettre la construction d'un trottoir et d'une entrée charrièrerie, par la Ville, en façade du nouveau lot;
- 5- d'abroger la résolution CE13 1767, et ce, dû au décès de monsieur Michael Masone;
- 6- d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144184007

CE14 0790

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Conseil national de recherches du Canada, créent en faveur de la Ville de Montréal à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1141246009

CE14 0791

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	SUBVENTIONS ACCORDÉES
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	15 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeois	15 000 \$
Fondation Héritage Montréal	13 500 \$
L'Écomusée de la maison du Fier-Monde	15 000 \$
Les Amis du Boulevard Saint-Laurent	15 000 \$
Maison Saint-Gabriel	15 000 \$
Mémoire du Mile-End	15 000 \$
Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal	15 000 \$
Musée des Ondes Berliner	15 000 \$
Regroupement québécois de la danse	15 000 \$
Société du Château Dufresne	15 000 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	14 500 \$
Société historique de Saint-Henri	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle	15 000 \$
 TOTAL	
208 000\$	

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1140015002

CE14 0792

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le versement d'un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Groupe Écosphère afin de soutenir leurs activités dans le cadre du Projet Écosphère;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1146717001

CE14 0793

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 255 500 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015 :

Organismes	Montants accordés
Bouge de là inc.	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	7 000 \$
Centre du Cinéma Parallèle inc.	12 000 \$
Circuit-Est Centre chorégraphique	9 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	12 000 \$
Danse Imédia O.S.B.L.	10 000 \$
Dazibao, centre d'animation et d'exposition photo	8 000 \$
DynamO Théâtre inc.	12 000 \$
Galerie & Atelier La Centrale électrique	7 000 \$
Galerie B-312	11 000 \$
Galerie Les Territoires	10 000 \$
La Otra Orilla	10 000 \$
Missions Exeko	12 000 \$
OPTICA, un centre au service de l'art contemporain	7 500 \$
Péristyle nomade	10 000 \$
Perte de signal	10 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	10 000 \$
PPS Danse	9 000 \$
Projet MU	10 000 \$
Quatuor Bozzini	10 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	11 000 \$
Productions INTY/SLAMONTRÉAL	6 000 \$
Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal	10 000 \$
Théâtre Aux Écuries	9 000 \$
Usine C	12 000 \$
VOX, centre de l'image contemporaine	11 000 \$
Total	255 500 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE14 0794

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 179 500 \$, aux 39 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJETS	PÉRIODES	MONTANTS 2014
Accueil pour immigrants et réfugiées du Sud-ouest de Montréal / centre Prisme	Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs	19 au 23 août	2 000 \$
Alchimie, Créations et culture	Orientalys	27 août au 1 ^{er} septembre	15 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	Massimadi	25 février au 1 ^{er} mars	3 000 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite-Bourgogne	6 septembre	3 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal	5 au 7 septembre	4 500 \$
Association Rocade	7 ^e festival du film Roumain de Montréal	22 au 30 novembre	2 500 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Journées africaines	24 et 25 mai	5 000 \$
Centre le Beau Voyage	CADOS	23 mai	2 500 \$
Cercle de paix	Pacifest 2014	22 septembre	2 500 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Fête de la paix de Saint-Pierre	21 septembre	3 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal	30 novembre au 10 décembre	8 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine Italienne de Montréal	8 au 17 août	25 000 \$
Conseil communautaire NDG	Fêtes interculturelles NDG	17 août	1 000 \$
Festival de contes Il était une fois	Festilou	27 avril au 4 mai	2 000 \$
Festival Flamenco Montréal	Festival Flamenco Montréal	4 au 13 septembre	5 000 \$
Festival International de Tango de Montréal	Festival International de Tango de Montréal	12 au 17 août	3 000 \$
Festival Polonais à Montréal	Festival Polonais à Montréal	8 au 10 août	3 000 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal International 2014	4 octobre	2 500 \$
Fondation Fabienne Colas	8 ^e Festival international du film Black de Montréal	19 au 29 septembre	15 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Haïti en folie	24 au 27 juillet	10 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte	18 septembre au 17 octobre	5 000 \$
Forum des citoyens ainés de Montréal	Mille et une beautés du gris	1er octobre	1 000 \$
Groupe Ihozo	Le serment de Rahira	1 ^{er} novembre	1 000 \$
La société fantôme étrangers inc.	Festival Accès Asie	1 ^{er} au 18 mai	8 000 \$
Le centre communautaire irakien	Iraqi Village in Montreal	25 octobre	1 000 \$
Le Réseau culturel de la Ligne Bleue	La Virée bleue	6 septembre	3 000 \$
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	Festival international Cubaneando	26 et 27 juillet	3 000 \$
L'organisation des jeunes de Parc Extension inc. (PEYO)	Parc O Fête	28 juin	4 000 \$
L'organisation Inde-Canada inc.	United day parade	17 août	1 000 \$
Maison de l'amitié de Montréal	Montréal: origine du premier parallèle de paix	20 au 22 septembre	1 000 \$

Mon resto Saint-Michel	Festival des nations	5 juillet	4 000 \$
Mouvement ATD Quart Monde	Festival des savoirs partagés	21 au 24 août	1 000 \$
Playmas Montréal cultural association inc.	Taste of Caribbean - Un goût des caraïbes	12 au 18 mai	6 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You Don't Stop 2014	21 au 22 septembre	4 500 \$
Sans oublier le sourire	Différents, comme tout le monde	5 juin	1 500 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2014	22 novembre	4 000 \$
Société Québécoise d'Ensemble-claviers	Les Saisons Russes de Montréal	13 au 16 mars	1 000 \$
Table de concertation sur la culture de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Carnaval Estival de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9, 10, 11, 16 et 17 août	6 000 \$
Vision Diversité	La vitrine 2014 des expressions locales métissées	6 au 8 octobre	4 000 \$
Vues d'Afrique	Urbanafrica	12 et 13 juillet	2 000 \$

2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1140679001

CE14 0795

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec pour l'organisation et la promotion du Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs qui se tiendra le 27 et le 29 mai 2014 à l'Arsenal à l'occasion de C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143931003

CE14 0796

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) :

ORGANISME	PROJET	MONTANT 2014
Centre des femmes de Montréal	Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale	36 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	MAP 2014	36 125 \$
Y des femmes de Montréal CARI St-Laurent	Splash d'été et ma santé m'appartient Paroles et expressions de femmes	27 875 \$ 50 000 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatiques	Femmes sud-asiatiques autonomes et indépendantes	50 000 \$

- 2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1140744001

CE14 0797

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013;
- 2 - d'accorder un soutien financier spécial, non récurrent de 223 699,14 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest prévu à l'été 2014, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1140668001

CE14 0798

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 425 628,28 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014, soit une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil, et une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, incluant les frais de quaiage, les frais de gestion des quais et du contrat ;
- 2- d'approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales reliant les rives des deux villes ainsi que le parc Jean-Drapeau;
- 3- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville ;
- 4- de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal afin qu'il puisse représenter la Ville de Montréal auprès de la Ville de Longueuil qui gère le contrat ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1141246005

CE14 0799

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » qui met en œuvre la *Stratégie de développement économique 2011-2017* dans le cadre de l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal;
- 2 - d'approuver les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

Adopté à l'unanimité.

30.001 1140881001

CE14 0800

Vu la résolution CA14 25 0167 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1142583003

CE14 0801

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls (Ontario), afin d'assister au 77^e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2 - d'accorder une avance de fonds au montant de 2 364,20 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141143002

CE14 0802

Vu la résolution CA14 20 0303 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de reconduire le mandat des personnes ci-après nommées, à titre de membres représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle, pour une période de 3 ans, à compter du 20 juin 2014 :

- M. Richard Deschamps, conseiller de ville;
- M. Marc Morin, directeur d'arrondissement;
- M. Pierre Dupuis, directeur des affaires publiques et du greffe;
- M. Normand Trottier, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- Mme Carole Bérubé, chef de division des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1142358002

CE14 0803

Vu la résolution CA14 14 0165 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville - district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144055001

CE14 0804

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue: Comment accroître la sécurité et le confort des piétons ?
- 2- de mandater le Service des infrastructures, voirie et transport pour :
 - coordonner et assurer une assistance technique, une harmonisation et un suivi-évaluation auprès des arrondissements, des services centraux de la Ville ainsi que des 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal pour la mise en oeuvre visant à s'assurer de faire respecter, d'ici décembre 2018, les règles prévues au Code de la sécurité routière concernant le 5 mètres de dégagement des coins de rue et de part et d'autre d'un passage piétonnier. Plusieurs solutions à cet effet doivent être évaluées dont la construction de saillies, le marquage des bordures et l'installation de panneaux d'arrêts interdits, ainsi que des stratégies qui intègrent du contrôle et des campagnes de sensibilisation (R-1);
 - élaborer et adopter de nouveaux critères permettant, lorsque justifié, d'allonger le temps alloué à la traversée de la rue, notamment pour les piétons à mobilité réduite, en présence de traverses scolaires et aux endroits où il y a une forte concentration de personnes âgées et appliquer immédiatement ces nouveaux critères aussi bien pour les nouveaux projets que pour ceux déjà en cours à la Ville et faire connaître et diffuser ces nouveaux critères auprès des arrondissements de même qu'auprès des 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal (R-2);
 - développer une procédure et des critères d'évaluation permettant de cibler les sites où l'insécurité et l'inconfort des piétons sont élevés et appliquer systématiquement la procédure et les critères d'évaluation établis, et ce, autant dans tout nouveau projet que dans les programmes en cours, notamment le Programme de sécurisation de 500 carrefours ainsi que le Programme de réaménagement géométrique (R-3);
 - favoriser, dans la mesure du possible, la réalisation d'interventions le long de corridors et d'assurer la meilleure concertation possible avec les arrondissements concernés par les travaux que le Service des infrastructures, voirie et transport réalise (R-3);
 - maintenir et intensifier ses efforts d'intégration des travaux entre tous les services centraux de la Ville de Montréal, incluant notamment les services d'utilités publiques (R-4);
 - élaborer et appliquer des normes minimales d'aménagement pour assurer le confort et la sécurité de tous les piétons et, plus particulièrement, des personnes à mobilité réduite (R-4);
 - clarifier la procédure de traitement et d'analyse des demandes de changements ou d'installation de feux de circulation et d'y apporter les améliorations requises en collaboration avec les arrondissements, afin d'assurer une réponse dans des délais raisonnables (R-5);
 - élaborer de nouveaux critères de justification et d'aménagement des passages piétonniers à mi-bloc et proposer et réaliser un programme de révision des passages piétonniers à mi-bloc visant à accroître la sécurité et le confort des piétons à ces endroits (R-6);
 - faire connaître et diffuser les nouveaux critères d'aménagement des passages piétonniers à mi-bloc auprès des 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal (R-6);
 - déterminer en collaboration avec les arrondissements et la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, les ressources requises pour évaluer les pratiques actuelles les plus efficaces dans ce domaine et dans la mesure des ressources octroyées, coordonner la mise en place de bancs d'essais et faire des recommandations quant aux choix de matériaux de marquage et aux procédés d'application (R-7);
 - faire connaître et diffuser, s'il y a lieu, les nouvelles alternatives retenues en matière de marquage des passages piétonniers auprès des 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal (R-7);
 - élaborer et adopter une stratégie d'harmonisation des modes de fonctionnement des feux piétons et coordonner sa mise en place sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal dans le cadre d'une démarche participative incluant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal (R-9);

- intensifier, via le Programme de Mise aux normes des feux de circulation, l'installation de feux pour piétons à toutes les intersections munies de feux de circulation le long de toutes les rues affichant de forts débits véhiculaires et piétonniers, notamment pour les piétons à mobilité réduite, en présence de traverses scolaires et aux endroits où il y a une forte concentration de personnes âgées et informer les arrondissements de cette recommandation puisque ceux-ci sont responsables de la gestion des feux de circulation sur le réseau local (R-10);
- intensifier l'installation de feux sonores là où requis et informer les arrondissements de cette recommandation puisque ceux-ci sont responsables de la gestion des feux de circulation sur le réseau local (R-11);
- faire la formation du personnel technique de la Ville centre et des arrondissements sur l'interprétation et l'utilisation des normes de signalisation et pour poursuivre les représentations auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour modifier les normes de signalisation, lorsque requis, afin qu'elles tiennent davantage compte des besoins et contraintes du milieu urbain, notamment concernant l'implantation de panneaux d'arrêt (R-13);
- que la mise en place du futur Bureau de la sécurité des déplacements et pour lequel le Comité exécutif a donné un accord de principe (CE13 1603) en octobre 2013 devienne le mandataire privilégié pour réaliser ce mandat de formation du personnel technique et de représentation auprès du MTQ (R-13).

3 - de mandater le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des infrastructures, voirie et transport pour :

- poursuivre les campagnes concertées de sensibilisation et d'éducation auprès des piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés concernant le partage sécuritaire de la route, comme cela s'est fait dans le cas de la campagne de sensibilisation en sécurité routière en cours depuis 2012 et intitulée : «100% Vigilant» (R-8);
- que la mise en place du futur Bureau de la sécurité des déplacements et pour lequel le Comité exécutif a donné un accord de principe (CE13 1603) en octobre 2013 contribue à intensifier la collaboration entre le Service des infrastructures, voirie et transport, le SPVM, les arrondissements et les 15 villes reconstituées en matière de promotion de la sécurité routière pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal (R-8);

4 - de mandater la Société de transport de Montréal et le Service des infrastructures, voirie et transport pour:

- élaborer conjointement des critères d'aménagement permettant d'accroître systématiquement le confort et la sécurité des piétons lors de l'implantation de voies réservées et de corridors de lignes express d'autobus, particulièrement aux intersections et en présence de traverses piétonnes (R-12).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143430001

CE14 0805

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143430007

CE14 0806

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1132714014

CE14 0807

Vu la résolution CA14 28 0117 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat des services professionnels pour la réalisation de plans, de devis, de documents d'appel d'offres et la surveillance avec résidence des travaux pour le projet de prolongement du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue des Ormes, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143152002

CE14 0808

Vu la résolution CA14 30 05 0145 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le financement d'une somme maximale de 600 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna Rodrigue-Gilbert;
- 2 - que l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'engage à rembourser ledit montant à raison de 100 000 \$ par année, à compter de 2018, à même les économies d'énergie, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1141502001

CE14 0809

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude du budget 2014, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal;

2 - de mandater le Service des finances pour :

- évaluer les recommandations R-5, R-6 et R-7 (contenu et transmission des cahiers budgétaires) et qu'il fasse rapport au comité exécutif de son analyse et de ses propositions en prévision du budget de 2015;
- étudier la possibilité de revoir sa politique de capitalisation des actifs afin de permettre la capitalisation des arbres, dans le respect des règles applicables (R-23);
- analyser la possibilité d'incorporer les recommandations R-39 et R-41 de 2013 à la présentation financière des prochains budgets (impacts du PTI au budget de fonctionnement et vision pluriannuelle à court, moyen et long terme de l'évolution des enjeux et des défis budgétaires) et qu'il fasse rapport au comité exécutif de son analyse et de ses propositions en prévision du budget de 2015;

3 - de mandater le Service des ressources humaines pour fournir aux membres de la commission le taux d'encadrement réel de chacune des directions relevant des services de la Ville et pour présenter cette information lors de l'étude du budget 2015 (R-13);

4 - de mandater la Direction générale pour :

- évaluer le développement de politiques municipales additionnelles, complémentaires aux politiques actuelles, pour traiter des enjeux reliés au développement durable, à la protection civile et à la préparation en cas de sinistre et de catastrophe et pour évaluer l'opportunité de constituer une réserve financière en cas de récession ou toute autre catastrophe économique (R-22 de 2013);
- produire un bilan des actions prises dans le cadre de la *Politique de développement durable des édifices municipaux*, bilan qui devra quantifier les avantages, faire état des économies réalisées et préciser le coût de réalisation de ces avantages et économies (R-44 de 2013).

Adopté à l'unanimité.

30.011 1143430009

CE14 0810

Vu la résolution CA14 210202 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1145291001

CE14 0811

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1143843008

CE14 0812

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143843009

CE14 0813

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'amender les Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs et la Politique régissant la rémunération et les conditions et avantages des membres de l'état-major pompier en conformité avec les modifications proposées au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145981002

CE14 0814

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le contrat de travail de monsieur Jacques Fortin à titre de directeur général de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016, à compter du 26 mai et jusqu'au 31 décembre 2014;
- 2 - d'autoriser la Directrice générale adjointe - Qualité de vie à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser l'utilisation de 105 743 \$ en provenance de l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal, déjà prévu à être versé à l'organisme et d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1146641001

CE14 0815

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822023 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624020

CE14 0816

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822057 - Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste (Réalisation du train de l'est) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624021

CE14 0817

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145950001 - Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624022

Levée de la séance à 11 h 20

70.001

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville